

Groupe Mapping ESEF

Animation Astrid Montagnier KPMG et Thomas Verdin BM&A

Supports préparés avec Morgan Gicquel Deloitte et Marc Houllier Corporatings

Réunion 25-8

OCTOBRE
2025

Fil rouge de la réunion

1/ Tour de table

- Actualités

2/ Points de discussion

- Manuel de reporting
- Recommandations AMF arrêté de comptes
- Passage à la taxonomie 2024
- Tag d'annexe DepreciationExpense

Novembre: Journée XBRL France 19/11 et GT 20/11

Point clés du reporting manuel de l'ESMA

Taxonomie ESEF 2025 / IFRS 18

- Production de deux taxonomies sur le millésime 2025 pour permettre aux émetteurs qui anticiperait l'application de la norme IFRS 18.
- Selon l'ESMA, l'objectif est de permettre aux émetteurs de se familiariser à l'avance avec la nouvelle structure et les exigences en matière de reporting.
- Le reporting manuel de l'ESMA précise que l'utilisation de la taxonomie 2025 adaptée n'est pas une obligation et qu'il faut attendre l'adoption de la norme IFRS 18.
- Le groupe de travail recommande de ne pas utiliser la taxonomie 2025 pour les exercices clos le 31 décembre 2025.

Evolutions techniques

- Règles de transformation (Guidance 2.2.3)
- Rappel sur la comparaison des données (Guidance 2.2.5) :
 - L'ESMA rappelle que si une cellule vide est comprise comme une valeur à zéro (par exemple visualisée comme un « - », « n/a » ou d'autres caractères), il est nécessaire de transformer en ESEF en « 0 ». Cette règle s'applique pour les postes comparatifs qui ont une valeur sur une période et nulle sur l'autre période.
 - Note du Groupe de Travail : cette recommandation ne s'applique pas au tableau de variation des capitaux propres car il n'y a pas de donnée comparative « direct ».
- Représisions sur l'utilisation de l'attribut escape = « True » pour les stringitems lorsque le contenu lisible par l'humain contient un caractère « < » ou « & ».

Relations arithmétiques

- Selon la guidance 3.4.1, les émetteurs doivent appliquer à partir de l'application de la taxonomie 2024, les règles de calcul 1.1.
- Dans sa guidance 3.4.8, d'autres exemples de présentation sont donnés pour les relations arithmétiques inter période pour le tableau de variation des capitaux propres et pour le tableau de flux de trésorerie.

Notes de réunion

Il y a peu d'évolutions de l'ERM malgré une publication tardive.

Le groupe maintient sa position de privilégier la taxonomie ESEF2024 sans voir, ni dans le règlement, ni dans l'ERM, de besoin d'anticiper ESEF2025 adapté à une publication IFRS 18.

Les « Enforcement Priorities » de l'ESMA ont également été publiées, et reprises dans les recommandations d'arrêté de l'AMF.

Dans ces recommandations :

- Les données complémentaires affichées entre les états primaires doivent-elles être balisées en linéaire (comme des états primaires) ou en tabulaire (comme des annexes) ?
- Le format de report package .xbri doit-il être privilégié (conseil XBRL International mais parfois plus complexe à ouvrir par les émetteurs)

Ces questions pourront être posées à la conférence XBRL France fin novembre.

Passage taxonomie 2022 à 2024

Remplacer les extensions par les nouveaux tags de la taxonomie 2024

*EXT :
PropertyPlantAndEquipmentIn
cludingRightofuseAssets*

*IFRS FULL
PropertyPlantAndEquipmentIn
cludingRightofuseAssets*

Remplacer un tag existant par un tag plus précis de la taxonomie 2024

Dettes subordonnées (qui ne contient que des dettes subordonnées au coût amorti)

SubordinatedLiabilities

*SubordinatedLiabilitiesAtAmortis
edCost*

Ajouter des ancrages narrower

Remplacer des ancrages narrower

Poste « dette envers les établissements de crédit » (contient des dépôts et autres natures de passifs au coût amorti)

Ajout de l'ancrage narrower

*DepositsFromBanksAtAmortised
Cost*

Poste « actifs corporels et incorporels » avec ancrages *PropertyPlantAndEquipment & RightofuseAssets*

Remplacement des ancrages narrower par

*PropertyPlantAndEquipmentInclu
dingRightofuseAssets*

Notes de réunion

Le passage à 2024 nécessite de revoir les tags, surtout PPE, ROU et OCI pour les entreprises commerciales (plus d'évolutions pour les tags de portefeuille financier)?

Il y a aussi des évolutions de règles.

Les éditeurs doivent considérer:

Des liens devenus https au lieu de http, un type.xsd devenu dtr-type, un domaine changé pour l'état varcap (nouveau tag par défaut).

Ils doivent aussi prendre en compte la mise à jour de la hiérarchie des blocktags (site web du GT).

La publication de IFRS2025, sans amélioration générale mais centrée sur le passage à IFRS 18 et 19, ne crée pas de situation courante d'extension à aligner sur les taxonomies publiées non utilisées, comme c'était le cas pour IFRS2024.

Clarification à obtenir (DepreciationExpense)

Retient-on l'utilisation de la balise DescriptionOfAccountingPolicyForDepreciationExpenseExplanatory pour les principes comptables des immobilisations incorporelles

« Depreciation » concerne les immobilisations corporelles (pour les immobilisations incorporelles c'est « Amortisation »)

Le documentLabel du concept parle néanmoins de Amortisation.

**UNE ANALYSE DES PRATIQUES EUROPEENNES NE MONTRE PAS DE TENDANCE COMMUNE
MAIS LE UK RESPECTE LA COMPREHENSION DU MOT DEPRECIACTION EN ANGLAIS, SANS APPLICATION SUR
AMORTISATION**

Notes de réunion

La position du GT est de réserver l'utilisation du tag
DescriptionOfAccountingPolicyForDepreciationExpenseExplanatory
aux amortissements d'immobilisation incorporelles.

Autres points de discussion/divergences de jugement fréquents

CES ELEMENTS SONT PROPOSES A LA DISCUSSION

- Balisage par nature des événements significatifs de la période
- Niveau de granularité des block tags
- Contenu de FinancialAssets (inclus ou non MEQ)
- Intégration des titres dans les macro-balises (pour permettre la lecture des balises larges)
- ESEF.3.4.4.missingPreferredLabelRole Contrôle pertinent ?
- Concepts expirés toujours présent dans le millésime 2024

Notes de réunion

- Balisage par nature des événements significatifs de la période → C'est devenu la pratique, sauf si on balise une redite complète
- Intégration des titres dans les macro-balises (pour permettre la lecture des balises larges) → C'est une bonne pratique, sous réserve de faisabilité opérationnelle dans certains cas
- Concepts expirés toujours présent dans le millésime 2025 → la liste sera proposée dans une prochaine réunion.